2

PLU Plan Local d'Urbanisme

Construire l'avenir territorial de La Bresse

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Un projet pour qui ?

Pour tous : particuliers, acteurs économiques, collectivité.

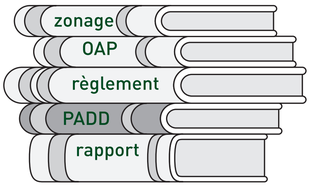

Un projet pour quoi ?

- Pour organiser une évolution du territoire pour les 10 années à venir dans une recherche de cohérence entre espaces urbanisés d'une part, et espaces agricoles, naturels et forestiers d'autre part.
- Pour favoriser la diversité des fonctions urbaines et de l'habitat.
- Pour inscrire le territoire dans une démarche résiliente.
- Pour préserver les paysages, l'environnement et la biodiversité locale.

Le PADD : pièce centrale du PLU autour de laquelle s'articule les autres pièces du document d'urbanisme.
Un document simple, concis et pédagogique.

Comment ?

En anticipant les besoins et en proposant un projet d'aménagement global et cohérent afin d'aller dans le sens du développement durable tout en permettant d'accueillir de nouveaux habitants et de mieux contrôler les constructions touristiques. Les notions de limitation de la consommation sur les espaces naturels, agricoles et forestiers ; de sobriété foncière ; de préservation de la trame verte et bleue ; de prévention des risques naturels sont notamment mises au premier plan.
Ce projet global multithématique encadré par le code de l'urbanisme se décline pour notre commune sous la forme d'une orientation centrale : **Dessiner le paysage de demain, cadre d'une transition équilibrée au coeur des Hautes Vosges :**

En reconnaissant la richesse du paysage et la valeur écologique comme bien commun.

En œuvrant pour le maintien des habitants sur le territoire.

En offrant une démarche de sobriété foncière en faveur du cadre de vie.

En confortant la dynamique économique locale par des conditions adaptées pour pérenniser l'existant et accueillir de nouveaux projets.

En poursuivant la réflexion sur le devenir de l'activité touristique davantage tournée vers le « tourisme 4 saisons ».